
COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Hauts de Lagny »

Mercredi 18 Janvier 2023 à 18h30, École Orme
Bossu.

Etaient présents :

M.ZOUAOUI, Adjoint au Maire, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal délégué, Relations avec les associations et Conseils de quartiers.

Mme MOKEDDEM, Conseiller Municipal délégué, Animations des Quartiers.

M.TILLET, Chef de Cabinet du Maire.

M.PETHEY, Directeur Adjoint des Services Techniques.

M.VIEUILLE, Adjoint au chef de la Police Municipale.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

* * *

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Réseau de chaleur
- Reprise de la campagne de marquage au sol
- Information sur l'aire de jeux Camus
- Information sur les travaux du champ pourri
- Zone de partage Ernest Renan
- Passage de la ville à 30 km/h
- Réalisations de la ville
- Vœux à la population Samedi 28 Janvier 2023
- Questions diverses

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

judicieux. Pour rappel, grâce aux conseillers de quartiers, un passage piéton a été créé au niveau de l'Avenue Albert Camus pour la traversée des collégiens.

Information sur l'aire de jeux Camus :

Les travaux de l'aire de jeux sont terminés. Les bancs n'ont pas été remis afin d'éviter les squats. Monsieur PETEY propose de mettre 2 bancs dans la zone de jeux. Monsieur ZOUAOUI demande aux conseillers leur avis sur cette nouvelle aire et la plupart sont conquis.

Voici à quoi ressemble aujourd'hui l'aire de jeux Camus :



Information sur les travaux du champ pourri :

Habitat 77, propriétaire du terrain situé chemin du champ pourri, a souhaité créer une soixantaine de logements. Le premier permis de construire a été refusé car ce dernier ne respectait pas le PLU en vigueur et par ailleurs la Ville souhaitait également qu'un mur anti-bruit puisse être aménagé le long de la voie départementale afin de diminuer les nuisances sonores dans ce secteur. Le mur anti-bruit a été réalisé par le Département et un nouveau permis de construire conforme au PLU a été déposé par le bailleur. Avant de procéder à la délivrance dudit permis, la municipalité a souhaité que le bailleur présente son projet aux riverains. Cette réunion a été l'occasion pour les riverains d'échanger avec le bailleur et de verbaliser leurs craintes et remarques. A l'issue de cette réunion et au regard des remarques et observations des riverains, le bailleur s'est engagé à modifier certains aspects du projet (clôture opaque, implantation d'arbres avec une pousse avancée, aménagements du champ Pourris).

Zone de partage Ernest Renan :

La rue Ernest Renan est la rue parallèle à la route de Tournan. Ce n'est pas une rue de transit, en revanche, les habitants se plaignent du stationnement et du cheminement des piétons. La municipalité s'est donc rendue sur place et a essayé de comprendre quelle était la problématique. Une solution a donc été trouvée : La zone de partage.

Une zone de partage est une zone limitée à 20 km/h, où les usagers vulnérables sont prioritaires (dans l'ordre : piétons, vélos, véhicules motorisés...).

En mettant en place cette zone de partage, les piétons peuvent circuler plus en sécurité.

Passage de la ville à 30 km/h :

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la ville à l'exception de certains grands axes :

- ✓ Rue Saint Laurent (partie haute) angle Gallieni / Charpentier
- ✓ Avenue Georges Clémenceau / Avenue Raymond Poincaré jusqu'à la rue du Dr. Demars
- ✓ Avenue du Général Leclerc
- ✓ Boulevard Georges Pompidou, Route de Tournan

Cette réglementation a été mise en place afin de favoriser les modes de déplacements doux (cyclistes, piétons...). Une signalisation conforme au code de la route a été mise en place et une campagne de sensibilisation débutera prochainement.

Pour rappel, les zones de partage sont limitées à 20 km/h.

Monsieur ZOUAOUI évoque la mise en place de trottinettes et de vélos électriques sur la commune. En effet, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire va lancer le déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service d'ici le printemps. Des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité seront disponibles.

Réalisations de la ville :

Des photos des différentes réalisations qui ont été faites sur la commune ont été présentés aux conseillers de quartiers.

En effet, la municipalité tient à remercier les conseillers pour leur engagement auprès de notre ville car grâce à eux, des boîtes à livres ont pu être installées, des passages piétons créés, des panneaux implantés...

Voici quelques réalisations en image :



Vœux à la population :

Vous avez été nombreux à assister à la cérémonie des vœux 2023 et nous vous en remercions. Le Samedi 28 janvier a été une belle occasion pour présenter les grands projets en cours et à venir à Lagny-sur-Marne. Les conseillers présents ont pu rencontrer les élus de la ville et partager des viennoiseries. Un cocktail a également pu ravir les habitants à l'issue du discours. Enfin, vous avez pu vous rendre à l'exposition inédite sur la place du marché au blé et sur le parvis de l'Eglise. Cette exposition itinérante est aujourd'hui sur la place de la Fontaine.

Questions diverses :

Une conseillère demande quel est le fonctionnement du réseau de chaleur ?

Le réseau de chaleur consiste à récupérer la chaleur fatale produite par l'incinération des ordures ménagères afin de créer de la vapeur et de l'utiliser pour chauffer des bâtiments publics et privés.

Une conseillère demande si une personne a été embauchée afin de faire traverser les enfants devant les écoles.

Une campagne auprès des personnels des écoles va être faite afin qu'ils puissent effectuer le passage des enfants au volontariat car nous ne trouvons pas de personnes à embaucher uniquement sur ce type de poste.

Une conseillère explique qu'au niveau de l'arrêt tuyas, il n'y a pas de passage piéton, que faire ?

La municipalité propose d'effectuer un passage piéton provisoire.

Un conseiller demande s'il est possible de mettre en place un marquage au sol afin d'éviter que les voitures se garent à cheval rue Jean Moulin ?

Beaucoup de marquages ont été effectués, la municipalité réfléchit à la création de stationnement dans ce quartier ce qui désengorgera les rues.

Un conseiller demande s'il est possible de faire parvenir aux conseillers la lettre que la municipalité a envoyé à Habitat 77 concernant le projet du champ pourri.

La lettre ainsi que la réponse d'habitat 77 a bien été transmise par mail aux conseillers de ce quartier.

Une conseillère demande si la route de Conches est limitée à 50 km/h ?

Non celle-ci étant une route communale, est bien limitée à 30 km/h.

Une conseillère explique qu'à côté du gymnase, des motos circuleraient anarchiquement.

La Police Municipale en prend bonne note et se rendra sur place afin d'effectuer des contrôles.

Une conseillère demande s'il est possible d'afficher un plan avec le nom des rues afin que ceux qui ne connaissent pas puissent se diriger dans le quartier ?

Monsieur ZOUAOUI répond que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil afin que les conseillers puissent travailler sur le lieu.

Une conseillère demande s'il est possible d'habiller le mur anti-bruit au niveau de Pierre Semard.

Monsieur PETEY prend bonne note de cette demande et se renseigne afin de savoir s'il est possible de végétaliser.

Une conseillère demande quand la caméra au niveau de la cuisine centrale sera-t-elle mise en place ?

Aucune date n'est fixée pour le moment.